

# SANDFIRE RESOURCES AMERICA INC.

(auparavant Tintina Resources Inc.)

## AVIS DE PLACEMENT DE DROITS

Avis aux porteurs de titres – Le 13 novembre 2020

Le présent avis a pour but d'aviser les porteurs d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Sandfire Resources America Inc. (la « **Société** ») d'un placement de droits (les « **droits** ») de la Société (le « **placement de droits** »).

**À l'heure actuelle, nous disposons de fonds de roulement pour un mois. Pour combler nos besoins pour 12 mois, 60 % des titres offerts doivent être pris en livraison.**

Dans le présent avis, les termes « nous », « nos » et « notre » et des expressions similaires s'entendent de la Société. Dans le présent avis, les termes « vous », « vos » et « votre » et des expressions similaires s'entendent des actionnaires de la Société.

### 1. Qui peut participer au placement de droits?

Des droits seront émis en faveur des porteurs d'actions ordinaires à la fermeture des bureaux (17 h, heure de Toronto) le 24 novembre 2020 (la « **date de clôture des registres** »).

### 2. Qui est habilité à recevoir des droits?

Des droits seront émis en faveur des actionnaires inscrits (les « **porteurs admissibles** ») dans chaque province et chaque territoire du Canada et des actionnaires qui résident aux États-Unis, ailleurs que dans les États de l'Arizona, de l'Arkansas, de la Californie, du Minnesota, de New York, de l'Ohio et du Wisconsin (les « **territoires admissibles** »). Vous serez réputé résider à votre adresse inscrite dans nos registres, à moins que le contraire soit démontré à notre satisfaction.

Le présent avis ne doit pas être considéré comme un placement des droits, et les actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des droits ne sont pas offertes en vente dans un territoire à l'extérieur des territoires admissibles ou à des actionnaires qui résident dans un autre territoire que les territoires admissibles (les « **porteurs non admissibles** »).

*Les porteurs non admissibles ne recevront pas de certificat de droits (tel qu'il est indiqué à l'article 6 ci-après), mais recevront une lettre les informant que leurs droits seront détenus par Services aux investisseurs Computershare inc., qui les détiendra à titre d'agent pour le compte de tous ces porteurs non-admissibles. La lettre décrira également la façon dont ils peuvent participer au placement de droits.*

### 3. Combien de droits sont placés?

Nous prévoyons émettre 8 222 130 310 droits conférant à leurs porteurs le droit de souscrire un total de 200 539 763 actions ordinaires.

#### 4. Combien de droits recevrez-vous?

Chaque porteur admissible recevra dix (10) droits pour chaque action ordinaire de la Société qu'il détiendra à la date de clôture des registres.

#### 5. À quoi chaque droit vous donne-t-il droit?

Un porteur admissible aura le droit de souscrire une action ordinaire pour chaque tranche de quarante-et-un (41) droits qu'il détient, au prix de souscription de 0,15 \$ par action ordinaire (le « **privilège de souscription de base** ») jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 22 décembre 2020. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise.

Les porteurs admissibles qui exercent tous leurs droits aux termes du privilège de souscription de base auront également le privilège supplémentaire de souscrire proportionnellement des actions ordinaires additionnelles au prix de souscription (le « **privilège de souscription additionnelle** »). Les actions ordinaires disponibles aux termes du privilège de souscription additionnelle seront les actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du placement de droits qui n'auront pas été souscrites et réglées aux termes du privilège de souscription de base au plus tard le 22 décembre 2020.

Le porteur admissible qui exerce ses droits doit joindre le paiement par chèque visé, traite bancaire ou mandat libellé en monnaie canadienne à l'ordre de Services aux investisseurs Computershare inc.

#### 6. De quelle façon les droits vous seront-ils acheminés?

**Porteurs admissibles inscrits** – Si vous êtes un porteur admissible inscrit d'actions ordinaires, un certificat (le « **certificat de droits** ») représentant le nombre total de droits auxquels vous avez droit à la date de clôture des registres accompagne le présent avis.

**Porteurs admissibles véritables** – Vous êtes un porteur véritable d'actions ordinaires si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque ou d'une société de fiducie ou d'un autre adhérent (un « **adhérent** ») au système d'inscription en compte administré par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « **CDS** »). Le nombre total de droits auxquels tous les porteurs véritables auront droit à la date de clôture des registres sera émis à la CDS et sera déposé auprès de la CDS après la date de clôture des registres. Si vous êtes un porteur admissible véritable, nous prévoyons que vous recevrez une confirmation du nombre de droits qui seront émis en votre faveur de la part de l'adhérent applicable conformément aux pratiques et aux procédures de cet adhérent. La CDS sera chargée d'établir et de tenir les inscriptions en compte pour les adhérents détenant des droits.

#### 7. À quel moment et de quelle manière pouvez-vous exercer vos droits?

Si vous êtes un porteur admissible inscrit qui reçoit un certificat de droits, vous devez remplir et remettre votre certificat de droits au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 22 décembre 2020.

Si vous êtes un porteur admissible véritable, vous devez prendre des dispositions relatives aux exercices, aux transferts ou aux souscriptions de droits par l'intermédiaire de votre adhérent au plus tard à 17 h (heure de Toronto) le 22 décembre 2020 ou avant si votre adhérent vous le demande. Nous prévoyons que chaque porteur admissible véritable recevra un avis d'exécution de l'émission ou de la souscription, selon le cas, de la part de leur adhérent par l'intermédiaire duquel les droits seront émis conformément aux pratiques et aux politiques de cet adhérent.

**8. Quelles sont les étapes à suivre par la suite?**

***Ce document contient des renseignements essentiels sur la Société. Vous trouverez plus de détails dans notre notice de placement de droits. Pour en obtenir un exemplaire, consultez le profil de la Société à l'adresse [www.SEDAR.com](http://www.SEDAR.com) ou communiquez avec le représentant de votre courtier ou avec la Société au 406-547-3466. Pour prendre une décision éclairée, vous devriez lire la notice de placement de droits ainsi que le dossier d'information continue de la Société. Les porteurs des États-Unis devraient également étudier le document intitulé « Registration Statement » sur Formulaire F-7 déposé auprès de la Securities and Exchange Commission, que l'on peut consulter au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).***

Le 13 novembre 2020

« Robert Scargill »

---

Robert Scargill

Chef de la direction

Sandfire Resources America Inc.